



LANORAIE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

Que conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté, lors de sa séance tenue le 5 décembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024.

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront le **mardi** et débuteront à **19 h 30** aux dates suivantes :

16 janvier	2 avril	2 juillet	1 ^{er} octobre
6 février	7 mai	6 août	5 novembre
5 mars	4 juin	3 septembre	3 décembre

DONNÉ à Lanoraie ce 12 décembre 2023.

Brigitte Beuparlant
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe